



Ordre des médecins
Conseil départemental
de la Côte-d'Or



Ordre des chirurgiens-
dentistes - Conseil
départemental de la Côte-
d'Or



Ordre des
masseurs-
kinésithérapeutes
de Côte-d'Or



Union régionale des
professionnels de santé
Infirmiers libéraux



Ordre des sages-
femmes - Conseil
départemental de la
Côte-d'Or



Union régionale des
professionnels de santé
Pharmaciens

Pendant l'épidémie : faites-vous soigner !

Questions/réponses

Dijon, le 6 mai 2020.

« Pendant l'épidémie de Covid-19, quels que soient vos problèmes de santé, faites-vous soigner, que ce soit en téléconsultation ou sur place ! » C'est le message diffusé depuis le 1^{er} mai sur toutes les chaînes de télévision et de radio.

En Côte-d'Or, l'Assurance Maladie constate en effet une **diminution importante du suivi médical traditionnel des patients sur le mois d'avril**, avec un recul de **-38,2% des consultations chez le médecin généraliste** (- 40% en France), et une baisse d'activité exceptionnelle des **chirurgiens-dentistes (- 93,6%)**, des **masseurs-kinésithérapeutes (- 84,9%)** et des **infirmières libérales (- 11,5%)**, non compensées par la montée en charge pourtant exponentielle⁽¹⁾ des téléconsultations. Ces chiffres suivent la tendance nationale, et s'expliquent par le confinement de la population.

Pour autant, il ne faut pas hésiter à consulter : en cas de problème de santé ou pour son suivi médical habituel. Toutes les dispositions d'organisation sont prises pour que chaque patient puisse continuer à se soigner, en téléconsultation ou sur place, en étant remboursé.

**Pour répondre aux questions des Côte-d'Oriens
et les aider à organiser leur suivi médical pendant l'épidémie,**



**l'Assurance Maladie met à votre disposition une « foire aux questions »
sur [amelif.fr](https://www.ameli.fr), rédigée avec les professionnels de santé de Côte-d'Or⁽²⁾,**
et avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé BFC et de la Mutualité Française
Bourguignonne-Services de Soins et d'Accompagnement Mutualiste.



Lien : <https://www.ameli.fr/cote-d-or/assure/actualites/questions-reponses-continuer-de-se-faire-soigner-pendant-lepidemie-de-covid-19-en-cote-d-or>

(1) Depuis le confinement, plus de 45 000 téléconsultations ont été réalisées en Côte-d'Or, contre 1700 en 2019.

(2) Conseil départemental de l'Ordre des médecins de Côte-d'Or, Conseil départemental de l'Ordre des chirurgiens-dentistes de Côte-d'Or, Conseil départemental de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes de Côte-d'Or, Union régionale des professionnels de santé infirmiers libéraux, Conseil départemental de l'Ordre des sages-femmes de Côte-d'Or, Union régionale des professionnels de santé pharmaciens.



Exemples de questions/réponses disponibles sur ameli.fr









assurance-maladie.fr

Pendant l'épidémie, faites-vous soigner !

L'Assurance Maladie et les professionnels de santé répondent à vos questions en Côte-d'Or.

#Coronavirus
#Covid19



<p>assurance-maladie.fr</p> <p>#Coronavirus #Covid19</p> <h3>Questions/réponses</h3> <p>« J'ai peur de déranger mon médecin car il doit être débordé avec des patients atteints du Covid-19. »</p> 	<p>assurance-maladie.fr</p> <p>#Coronavirus #Covid19</p> <h3>Questions/réponses</h3> <p>« J'ai une maladie chronique : est-ce que je peux appeler mon spécialiste pour mon suivi ? »</p> 
<p>« Je ne veux pas aller chez mon médecin car j'ai peur d'attraper le Covid-19 dans la salle d'attente. »</p> 	<p>« Ma mère est âgée et je ne peux pas l'amener consulter son professionnel de santé. Est-ce qu'elle peut faire une téléconsultation sans ordinateur ? »</p> 
<p>« J'ai besoin de soins infirmiers mais le médecin n'a pas prescrit ces soins à domicile. »</p> 	<p>« J'ai mal à une dent mais je ne sais pas si mon dentiste est ouvert. »</p> 
<p>« Je suis enceinte : est-ce que je peux réduire mes rendez-vous chez la sage-femme ou mon gynécologue, pour éviter les déplacements ? »</p> 	<p>« Puis-je consulter un masseur-kinésithérapeute à son cabinet ? »</p> 

[Toutes les réponses sur ameli.fr en Côte-d'Or](#)